

Extrait du registre des décisions

Bureau du 07 avril 2022

n° 060-22

Objet : *RD - Approbation de la convention de comaitrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et Cristal Habitat pour les travaux de modification des réseaux d'assainissement et d'eau potable dans le cadre du projet de renouvellement urbain nord des Combes à Chambéry*

- date de convocation le 01 avril 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi sept avril dix-neuf heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, Université, Amphithéâtre 19000, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 29

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Pierre Brun - Michel Camoz - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Pascal Mithieux
La Ravoire	Alexandre Gennaro
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	Max Joly
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 14

de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Jean-François Beccu à Michel Camoz - de Luc Berthoud à Daniel Rochaix - de Stéphane Bochet à Jean-Marc Léoutre - de Vincent Boulnois à Jean-Marc Léoutre - de Alain Caraco à Marie Bénévisse - de Michel Dyen à Brigitte Bochaton - de Philippe Ferrari à Jean-Pierre Fressoz - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Hervé Ferroud-Plattet à Serge Tichkiewitch - de Hélène Jacquemin à Philippe Gamen - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Dominique Pommat à Corine Wolff - de Thierry Tournier à Christian Berthomier

• conseillers excusés : 9

Jean-Benoît Cerino - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Luc Meunier - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Alain Thieffenat - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 07 avril 2022

délibération n° 060-22

objet **RD - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et Cristal Habitat pour les travaux de modification des réseaux d'assainissement et d'eau potable dans le cadre du projet de renouvellement urbain nord des Combes à Chambéry**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que la Ville de Chambéry, Grand Chambéry et Cristal Habitat ont conduit, en maîtrise d'ouvrage à partir de 2016, une étude de définition du projet de renouvellement urbain (PRU) des Hauts-de-Chambéry dans le cadre d'un protocole d'accord avec l'État.

Le nord des Combes, secteur enclavé en bout de quartier, a été identifié prioritaire à rénover et à aménager. La Ville de Chambéry a délégué sa maîtrise d'ouvrage pour les aménagements des espaces publics par une concession d'aménagement à Cristal Habitat.

L'aménagement de la rue du Pré de l'Ane nécessite le dévoiement et la restructuration de différents ouvrages publics d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales. La coordination des travaux nécessite une maîtrise d'ouvrage.

La convention proposée a pour objet la définition des engagements réciproques de Cristal Habitat et Grand Chambéry concernant les modalités de maîtrise d'ouvrage et de financement des études et travaux portant sur les réseaux de la compétence de Grand Chambéry dans le cadre de la concession d'aménagement du nord des Combes. Il revient à Cristal Habitat, en tant que concessionnaire d'aménagement, de financer l'intégralité des travaux prévus dans le cadre de la concession.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de maîtrise d'ouvrage,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et Cristal Habitat pour les travaux de modification des réseaux d'assainissement et d'eau potable dans le cadre du projet de renouvellement urbain nord des Combes à Chambéry,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cette convention et tous documents à intervenir pour l'exécution de la présente décision,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 060-22

Objet de l'acte : RD - Approbation de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et Cristal Habitat pour les travaux de modification des réseaux d'assainissement et d'eau potable dans le cadre du projet de renouvellement urbain nord des Combes à Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 3 - Autres

Date de l'acte : 14 avril 2022

Annexe(s) :
Convention de co-maîtrise d'ouvrage Cristal Habitat Nord des Combes Chambéry, tableau financier

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220414-lmc1H27129H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27129H1

Date de transmission en Préfecture : 14 avril 2022

Date de réception en Préfecture : 14 avril 2022

Publication : jeudi 14 avril 2022